

Dossier : EAU-AUT-24-0682

Date d'affichage : 11.3.2025

Date d'enlèvement : 22.4.2025

Mondercange, le 11 mars 2025

**AVIS AU PUBLIC CONCERNANT LES ENQUETES DE COMMODO ET INCOMMODO
Classe EAU**

Objet : **Gestion des eaux dans le cadre de la construction de deux bâtiments artisanaux avec plusieurs halls à Foetz**

Requérant : **SéQ Sàrl**

Pour le compte de : **Foncière Schuler S.A.**

Adresse – rue et N° : **RUE DU COMMERCE 7**

Localité : **L-3895 FOETZ**

Commune : **MONDERCANGE**

Réf. Dossier : **EAU-AUT-24-0682**

Le Bourgmestre de la commune de Mondercange porte à la connaissance du public, que par l'arrêté du 26 février 2025, Madame la Ministre de l'Environnement a donné son autorisation au projet, dont détails ci-dessus. Le public pourra prendre inspection du dossier d'autorisation à la maison communale.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours est ouvert contre la présente décision devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à l'égard du demandeur de l'autorisation et des communes concernées à dater de la notification de la décision et vis-à-vis des autres intéressés à dater du jour de l'affichage de la décision.

La secrétaire communale


Nadine BRACONNIER

Le bourgmestre


Jeannot FÜRPASS